

**Divisions orientées
"progressivement"
selon limites du terrain
et alignements**

Partage de l'accès (Lots 1 & 2)

formé sur replat de ligne de crête

- > Favorise insertion dans relief existant
- > Favorise zone d'accès sur partie "plane"
 - >> pas de déblais/remblais !
- > Maintien de la végétation via
 - voirie entre arbres existants ;
 - recul de la zone constructible
- > Maintien de la haie existante

LOT #1
+/-2.250m²

LOT #2
+/-2.050m²

LOT #3
+/-3.100m²

LOT #4
+/-1.900m²

**ZONE NON
AEDIFICANDI**

TRANSITION ALIGNEMENT

ALIGNEMENTS EXISTANTS

**Formation d'une nouvelle
liaison piétonne manquante
< arrêts de bus / école >**

**Reprise des alignements voisins
en décalage (avancée et recul)
> Favorise insertion
dans tissus existant**

**Alignement en transition
(cfr. route/virage)
> Favorise insertion
selon contexte existant**

**Zone "non aedificandi" =
Ouverture paysagère entre volumes à créer
(face aux habitations existantes)
> Favorise vue traversante vers la vallée
> Favorise un rythme varié comparable
à l'existant et non monotone (ruban)**

**"Partage" de l'accès (Lots 3 & 4)
> Favorise le maintien de la haie
> Favorise l'aspect sécuritaire
sur trottoir (1 seule traversée)
> Favorise insertion dans tissus
existant en diminuant l'impact
paysager**

Schéma des objectifs d'aménagement du territoire : divisions, alignements,